

f



feuille de lierre

N° 47 — mars 2009

GRATICIELS



● ADRIANE ET LE PINGOUIN

La version 6.00 de Knoppix vient de sortir. Et elle démarre par défaut en mode ADRIANE. Ça ne vous émeut guère? Vous avez tort! Tout d'abord Knoppix. De quoi s'agit-il? Knoppix est l'une des principales distributions du système d'exploitation Linux sur ce qu'on appelle un « live CD », c'est-à-dire que tous les logiciels sont contenus sur le CD (ou le DVD) et rien n'est inscrit sur le disque dur de l'ordinateur. Quant à ADRIANE, il s'agit de l'acronyme d'Audio Desktop Reference Implementation And Networking Environment. ADRIANE n'est autre qu'un environnement entièrement accessible par les aveugles et les mal-voyants et qui leur permet d'utiliser l'informatique notamment pour surfer sur le web ou recevoir et envoyer des courriers électroniques grâce à la synthèse vocale, des effets de loupe et/ou (pour les ordinateurs équipés) par transcription en braille. Entièrement gratuit, Knoppix est un système complet permettant tous les usages bureautiques ou de loisirs traditionnels.

Knoppix est librement téléchargeable depuis son site d'origine www.knopper.net (site en anglais et en allemand) ou depuis <http://knoppix-fr.org> (site en français). Attention: une connexion haut-débit à internet est indispensable.

RENDEZ-VOUS

● OUI AU PUB SEXISTE



Le 6 mars dernier à l'occasion de la Journée internationale des femmes, l'O.V.A.C.A.M. a organisé, avec le soutien du Conseil Régional de Picardie et d'Amiens Métropole, son premier café citoyen, nommé spécialement pour l'occasion « café-parité ». Le thème choisi « Crise économique et travail féminin » a donc été lancé dans l'arène du pub Le Charleston et en a surpris plus d'un, à savoir les habitués, très majoritairement masculins. Sabine Verhaegen de Ménage Service et Emmanuelle Hulbert de Retravailler nous ont présenté les actions de leurs associations mais ont aussi mis à mal des stéréotypes trop bien ancrés sur le travail au féminin: « Sur un chantier, on nous dit qu'une femme doit être aidée pour soulever des sacs de sable ou de ciment. Mais pourtant, personne ne s'étonne de ce qu'une femme doit soulever une personne âgée pesant 80kg pour lui faire sa toilette! » Ces cafés citoyens sont menés dans une volonté de faire connaître au grand public le travail de terrain mené par les associations mais aussi de sensibiliser un public plus large à des questions de société. C'est la raison pour laquelle un lieu « inhabituel » avait été choisi. Femmes et hommes étaient présents en proportions équivalentes – parité du débat jusqu'au bout, donc. Même si ces messieurs ont d'abord été surpris ou indifférents au débat, le temps a joué en notre faveur et ils ont commencé, accoudés au bar, par relever ce qui était dit et un intrépide a même pris la parole. Ce premier café citoyen s'est donc déroulé en toute convivialité

et s'est achevé de manière festive par un concert des groupes Arsène d'Io et Rangement numéro 2, que l'association Mélodie en Sous-Sol nous avait chaleureusement recommandés, à juste titre! Merci à tous, pub, associations, public et partenaires!

NOUVEAUX ADHÉRENTS

VIVRE À VILLERS-BRETONNEUX

Adresse: 8, rue Georges Brassens
80800 VILLERS-BRETONNEUX

Objet: réflexion démocratique et information sur la vie communale et son animation.

COMITÉ DE LA SOMME DE JUDO, JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES

Adresse: O.V.A.C.A.M. - 3, place Louis Dewailly
- BP 40326 - 80003 AMIENS cedex 1

Internet: www.judosomme.asso.fr

Objet: regrouper toutes les associations sportives affiliées à la FFJDA dont le siège social et les activités sont situés sur son territoire de compétence, et de mettre en œuvre sur son territoire de compétence la politique fédérale auprès des associations affiliées et des licenciés.

LE CLUB D'OR S'AMUSE

Adresse: 169, chaussée Jules Ferry - Appt 1 -
80000 AMIENS

Tél.: 06 16 21 60 15

Objet: réaliser, avec des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite, diverses animations de loisirs créatifs et de détente.

EN BREF...

● PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DES ASSOCIATIONS



Avec Nicolas Sarkozy, finies la France d'en haut et la France d'en bas, tout le monde est sur un pied d'égalité et à l'oreille (et l'œil) du premier des Français. Ainsi, le président d'une petite association locale de la Somme, à la recherche d'un peu de matériel

bureautique, a-t-il pris sa plus belle plume (en l'occurrence son plus beau clavier) pour exprimer son désarroi au président de tous les Français. Il s'est donc rendu sur le site de l'Élysée (www.elysee.fr) et a exprimé sa doléance dans la rubrique « écrire au président ». À la lecture de ce courrier électronique, Nicolas Sarkozy (ne doutons pas que le président lise lui-même « le courrier des contribuables ») a immédiatement saisi ses services les plus compétents, lesquels ont illico fait redescendre la requête associative auprès du serviteur de l'État le plus directement concerné, à savoir le préfet de la région Picardie. Et celui-ci, fort de la volonté présidentielle, a pris la décision qui s'imposait en... transférant la demande à l'O.V.A.C.A.M. ! La décentralisation est bel et bien en marche. Nous invitons donc toutes les associations d'Amiens Métropole et de la Somme à écrire au président Sarkozy afin de lui réclamer les compléments de budget ou le matériel dont elles ont besoin pour leurs activités. Lorsque l'O.V.A.C.A.M. aura reçu suffisamment de sollicitations de la préfecture, ne doutons pas que l'État nous subventionnera à hauteur des demandes afin que nous puissions y répondre au mieux.

● UN KILOMÈTRE À ROUES, ÇA USE, ÇA USE...

Le barème fiscal de remboursement de frais kilométriques 2009 est sorti. Vous pourrez le trouver ci-joint, ou le télécharger depuis notre site internet. Rappelons qu'il concerne les déplacements effectués en 2008. Attention : le montant pour les abandons de créance (0,292€/km) est donné à titre indicatif, celui-ci n'ayant pas encore été officiellement validé par l'administration fiscale.

● DÉBALLEZ, C'EST PESÉ !

La loi du 2 août 2005 avait limité à deux fois par an la participation des particuliers aux ventes au déballage (comprendre « réderies »). Sauf que le décret d'application n'était jamais sorti, au point que le Conseil d'État avait tapé sur les doigts du gouvernement. C'est donc désormais chose faite : le décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage précise dans son article 3 que les participants non professionnels devront remettre à l'organisateur « une attestation sur

l'honneur de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile ».

● LE RETOUR DES EMPLOIS JEUNES ?

Une instruction (n°08-162) du ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative fixe comme objectif de faire recruter 37 000 salariés durant le 1^{er} semestre 2009, en C.A.E. (contrat d'accompagnement dans l'emploi) et en C.A. (contrat d'avenir), pour le secteur non marchand relevant du périmètre couvert par le ministère, « dont une part importante dans le secteur de la vie associative, champ du périscolaire inclus, hors secteurs social, sanitaire, médico-social, culturel et environnemental ».

● LE RESCIT DE L'URSSAF (LE SOIR AU-DESSUS DES JONCS)

Certains d'entre vous connaissent déjà le rescrit fiscal, qui consiste à demander à l'administration fiscale si son association a bien la possibilité de faire bénéficier ses donateurs d'une réduction d'impôt. Voici venir le rescrit social, mis en place sur le même principe par l'URSSAF. Nombreux sont les dispositifs permettant d'obtenir des réductions ou des exonérations de charges sociales : prise en charge des frais de carburant ou d'alimentation des véhicules électriques, chèque vacances, primes exceptionnelles, franchise annuelle applicable aux arbitres et juges sportifs, franchise mensuelle pour les sportifs, contrat d'accompagnement dans l'emploi, contrat d'avenir, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, personnes morales agréées au titre des services à la personne, etc. etc. etc. Toutefois, en tant que cotisant, votre association n'est pas toujours à même d'évaluer sereinement et avec certitude si elle peut ou non bénéficier de ces dispositifs.

C'est pourquoi l'URSSAF a mis en place le rescrit social, qui permet d'obtenir une décision explicite des organismes de recouvrement (Urssaf et Cgss) sur l'application de certains points de législation à la situation de l'employeur. Qui plus est, l'organisme de recouvrement sera lié, pour l'avenir, par la position explicite qu'il prendra à la demande, sauf changement de législation ou de situation de fait. Ainsi, l'association a non seulement une réponse fiable, mais qui engage de surcroît son interlocuteur.

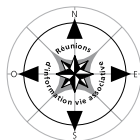
Pour en savoir plus et éventuellement engager une demande, vous pouvez visiter le mini-site internet dédié au rescrit social sur le site de l'URSSAF :

http://www.urssaf.fr/profil/associations/services/services_promotionnels/le_rescrit_social_01.html

● LAFLEUR PLEURE

Jacques Auvet, l'un des principaux acteurs du Théâtre d'Animation Picard (plus connu sous le nom de Chés Cabotans d'Amiens) n'est plus. Si les marionnettes restent de bois, ch'Lafleur, pis Sandrine et pis Tchot Blaise, i braient.

FORMATION



● ET GLOU ET GLOU ET GLOU...

Comme tous les ans, l'O.V.A.C.A.M., avec le soutien financier de la

Direction régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative et du Conseil Général de la Somme, met en place des sessions de formation/information sur différents thèmes importants touchant à la vie associative. 27 personnes ont assisté à la première réunion consacrée aux remboursements de frais et aux dons manuels.

La deuxième session aura lieu le samedi 4 avril de 9h30 à 12h30 à Doullens, salle de l'ancienne sous-préfecture, rue Georges Clémenceau et aura pour thème :

LA BUVETTE.

Rien de plus facile à organiser et mettre en place qu'une buvette...

Ah oui? Vraiment? En êtes-vous bien sûr?....

Normes de sécurité, normes d'hygiène, autorisations préalables, catégories de boissons, débits temporaires, débits permanents, zones protégées, responsabilité, accueil des mineurs, repas avec boissons, tout, tout, tout, vous saurez tout sur la buvette.

Formation gratuite pour les dirigeants, adhérents et salariés d'associations.

Inscription préalable obligatoire (voir bulletin d'inscription ci-joint ou à télécharger sur notre site internet www.ovacam.asso.fr).



O.V.A.C.A.M. Office de la Vie Associative et Culturelle d'Amiens Métropole
Association loi 1901 — siret 780 613 162 00012 — ape 9499z
Agrément Jeunesse et Sports 80/97/008
3, place Louis Dewailly
BP 40326 — 80003 AMIENS CEDEX 1
Tél.: 03 22 92 50 59 / Fax: 03 22 92 89 46
courriel: contact@ovacam.asso.fr
site internet: www.ovacam.asso.fr

Directeur de publication: Alain Merckaert
Rédaction: Hervé Loth, Maud Gillet
Maquettage: Isabelle Fricheteau
Tirage: 600 exemplaires
Impression O.V.A.C.A.M.

